

N° 8333<sup>10</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

---

## PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 11 août 2006 relative à la lutte anti-tabac et transposant la directive 2022/2100/UE de la Commission du 29 juin 2022 modifiant la directive 2014/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le retrait de certaines exemptions pour les produits du tabac chauffés**

\* \* \*

### DEUXIEME AVIS COMPLEMENTAIRE DU COLLEGE MEDICAL

#### DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL A LA MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE

(23.10.2024)

Madame la Ministre,

Le Collège médical a l'honneur d'aviser le projet mentionné en objet, qui vise notamment à améliorer le texte initial à la lumière des observations formulées par le Conseil d'État.

Dans son avis du 29 mars 2024, ainsi que dans l'avis complémentaire du 12 juillet 2024, le Conseil d'État a proposé une modification de l'intitulé du projet et a soulevé des préoccupations d'ordre légistique concernant l'article 4, point 2°, ainsi que l'article 3ter, paragraphe 3 nouveau, de la loi modifiée du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac.

S'appuyant sur les renseignements du Conseil d'État, les auteurs du projet proposent une série de neuf amendements visant notamment la rectification d'erreurs matérielles et sémantiques aux fins de clarté, lisibilité, cohérence et sécurité juridique au texte final.

Le Collège médical approuve ces amendements et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de sa considération distinguée.

*Pour le Collège médical,*

*Le Secrétaire,*  
Dr David HECK

*Le Président,*  
Dr Robert WAGENER

